

Thibault THOMAS 34 9

De: Bernard DEVIRGILLE [bdevirgille@cabinetdevirgille.fr]
Envoyé: mercredi 12 juin 2019 08:28
À: Jean GUILLERMINET
Cc: Thibault THOMAS; eric.thomas78000@gmail.com
Objet: RE: SCI MICHEL THOMAS

Bonjour cher confrère,

Je vous remercie de cet envoi. Nous retiendrons donc, comme évoqué par téléphone, la valeur de 2.143 E par part avec une mention expresse sur les comptes courants.

Cordiales salutations.

Bernard Devirgille



CABINET DEVIRGILLE
165 Rue de Paris BP 34
94222 Charenton le Pont Cedex
Tél : 01.43.68.05.12 Fax : 01.43.68.66.30



-----Message initial-----

De: Jean GUILLERMINET <jean.guillermine@dgl.fr>
Envoyé: mar. 11-06-2019 17:42
Pièce jointe: Proposition valeur parts SCI MICHEL THOMAS 2019 IFI.PDF
À: Bernard DEVIRGILLE <bdevirgille@cabinetdevirgille.fr>;
Cc: eric.thomas78000@gmail.com; Thibault THOMAS <thibault.thomas34@neuf.fr>;
Bonjour Cher confrère

Vous trouverez ci-joint le calcul que j'ai réalisé pour établir la valeur d'une part de la sci Michel Thomas au 1^{er} janvier 2019.

Il y a en fait 3 calculs
La « méthode Guillerand » 2029€

La méthode capitaux propres = KP + PV sur immeuble = 2251€ (retenue par Thibault THOMAS pour 2018)

La même méthode mais en éliminant les actifs non immobiliers= 2143€

Toutes ces valeurs sont déterminées après déduction des CCT associés.

Donc de notre côté il sera retenu 2 143€ mais avec une mention expresse que la valeur est déterminée après déduction des CCT dont l'existence est antérieure au 1/01/2018 et qu'ils ne sont pas à but principalement fiscal.

En effet il y a craindre dans ce domaine non parfaitement balisé des contentieux fiscaux d'autant que l'on peut s'interroger si les CCT ne devraient pas être traités de la même manière que les emprunts in fine amortis sur 20 ans à partir de leur origine.

Cordiales Salutations

Jean GUILLERMINET



DGL EXPERTS CONSEILS
2 rue René GOMEZ
34500 VILLENEUVE LES BEZIERS
[Tel:0467092727](tel:0467092727)
Fax: 0467307203
Email: jean.guillermine@dgl.fr

Membre du réseau AbsoluCe



AbsoluCe is a member of INAA Group, an International Association of Auditors and Accountants

Ce message, ainsi que tous les fichiers joints est destiné aux seules personnes dont le nom est mentionné comme destinataire. Il peut contenir des informations sensibles ne devant pas être divulguées et est protégé contre toute violation par les dispositions pénales de la loi relative au secret des correspondances. Si vous recevez ce message par erreur, nous vous remercions de le renvoyer à son expéditeur, sans en conserver trace ou copie, et de ne pas utiliser, reproduire, révéler, modifier ou diffuser de manière directe ou indirecte les informations qu'il contient, **conformément à la loi n° 91-646 du 10/07/91 modifiée relative au secret des correspondances émises par la voie des communications électroniques**".